



# **RAPPORT SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE TENUE LE 9 MARS 2022**

**PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA  
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
2023-2029**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>1</b>
<b>ÉQUIPE DE RÉALISATION .....</b>	<b>2</b>
<b>DIFFUSION DU PROJET DE PGMR (AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE) .....</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN .....</b>	<b>4</b>
<b>COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE PGMR DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN TENUE LE 9 MARS 2022, À 19 H, À PARTIR DE LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN.....</b>	<b>7</b>

## AVANT-PROPOS

Le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan adoptait, le 22 septembre 2021, son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029. Plusieurs personnes ont collaboré à la réalisation de ce projet PGMR (voir équipe de réalisation à la page suivante). Tel que prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (article 53.13), une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet PGMR, ont été invités à une séance de consultation publique. Cette assemblée a été convoquée à l'intérieur des délais tel que prévu à l'article 53.14 de la LQE et a été menée par la direction générale de la MRC de Beauce-Sartigan, accompagnée par M. Marc Jetten, chargé de projet pour la firme STRATZER. Cette consultation a eu lieu le 9 mars 2022, à 19 h, par vidéoconférence (suite aux consignes sanitaires) à partir de la salle du conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan.

La direction générale de la MRC ayant pris connaissance du projet de PGMR et ayant écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors de l'assemblée publique, a procédé à la rédaction du présent rapport tel que prévu à l'article 53.15 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Ce rapport sera rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la MRC tel que prévu dans le même article.

Vous trouverez dans ce document les informations relatives à la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors de l'assemblée publique. Aussi, vous y trouverez des recommandations s'il y a lieu.

Ce rapport accompagnera le projet de plan de gestion des matières résiduelles modifié, s'il y a lieu, et sera transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire (article 53.16 de la LQE).

## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### STRATZER

- Sandra Messih, directrice des opérations
- Marc Jetten, chargé de projet
- Alpha Oumou Nimba Diallo, coordonnatrice
- Joao Amarante, chargé de projet
- Saad Houmine, professionnelle
- Félicia St-Pierre, professionnelle

### MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

- Luc Bergeron, directeur général adjoint (MRC)
- Audrey Paquet, agente de communications (Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud)

### COMITÉ DU PGMR

- Normand Roy, préfet de la MRC et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce
- Yvon Paquet, maire de Saint-Côme-Linière
- Éric Paquet, directeur général de la MRC
- Marcel Busque, président de la RICBS
- Éric Maheux, directeur général, RICBS
- Claude Poulin, directeur général, Ville de Saint-Georges

## DIFFUSION DU PROJET DE PGMR (AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE)

AVIS est donné par le soussigné, Eric Paquet, directeur général, qu'une assemblée de consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, adopté par le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan le 22 septembre 2021, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendra comme suit :

Date : Mercredi 9 mars 2022

Heure : 19 h

Lieu : Via la plateforme Zoom, en raison de la pandémie

Inscription obligatoire par courriel à [direction.mrc@mrcbeucesartigan.com](mailto:direction.mrc@mrcbeucesartigan.com) ou par téléphone au 418 228-8418, poste 135.

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, les groupes et les organismes qui désirent déposer un mémoire peuvent le faire en l'acheminant par la poste à la MRC de Beauce-Sartigan au 2727, boulevard Dionne, Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y1, ou par courriel à l'adresse suivante : [direction.mrc@mrcbeucesartigan.com](mailto:direction.mrc@mrcbeucesartigan.com). La date limite pour recevoir des mémoires est le **8 mars 2022 à midi**.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC de Beauce-Sartigan peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC de Beauce-Sartigan (veuillez prendre rendez-vous avant de vous déplacer). Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC: <https://mrcbeucesartigan.com/services/gestion-environnement/>.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, au 418 228-8418, poste 107 ou par courriel à l'adresse suivante : [luc.bergeron@mrcbeucesartigan.com](mailto:luc.bergeron@mrcbeucesartigan.com).

Donné à Saint-Georges, ce 19 janvier 2022.

Eric Paquet, directeur général et secrétaire-trésorier

## SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et en tenant compte des grandes orientations et objectifs de gestion des matières résiduelles tel que dictés par la Politique Québécoise de Gestion des Matières Résiduelles (PQGMR) et son plan d'action 2019-2024, la MRC de Beauce-Sartigan a adopté une résolution en date du 25 novembre 2020 suite à une offre de services de la firme Chamard stratégies environnementales, aujourd'hui connu sous le nom de STRATZER, afin d'amorcer le démarrage du processus de révision de son plan de gestion des matières résiduelles en partenariat avec six (6) autres MRC.

Le 22 septembre 2021, la MRC a adopté le projet de PGMR 2023-2030, dont l'objectif est de dresser le portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer des orientations qui respectent le contexte régional de la MRC ainsi que les objectifs québécois et établir un plan d'action régional pour les six (6) MRC participantes en plus d'un plan d'action locale de la MRC qui le guidera dans ses actions pour les prochaines années.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, soit le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI), le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), ainsi que la production de boues municipales et industrielles. Son plan d'action doit permettre l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement du Québec. À notre avis, le contenu du projet de PGMR respecte les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement ainsi que les orientations et les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2019-2024.

Le territoire de planification couvert par le PGMR comprend l'ensemble des seize municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan, soit une population totale de plus de 53 870 habitants répartis sur environ 1 980 km<sup>2</sup>. Quatorze municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan sont membres de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS). Trois municipalités de la MRC des Etchemins sont aussi membres de la Régie. Les municipalités de Saint-Éphrem-de-Beauce et de La Guadeloupe ne font pas partie de la RICBS et assurent elles-mêmes la gestion des matières résiduelles.

Les principales compétences de la RICBS sont les suivantes:

- La gestion des matières recyclables, des résidus encombrants, des résidus verts et des résidus domestiques dangereux;
- La gestion de l'écocentre et du lieu d'enfouissement technique (LET) situés à Saint-Côme-Linière;
- La tenue d'activités d'information et de sensibilisation.

Les municipalités membres de la RICBS ont comme responsabilité de gérer la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères. Les matières recyclables de toutes les municipalités membres de la Régie, sont collectées et transportées par l'entrepreneur au centre de tri de Récupération Frontenac, basé à Thetford Mines. La MRC de Beauce-Sartigan ayant la délégation de compétence pour la gestion des boues de fosses septiques de toutes les municipalités de son

territoire a confié à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce la vidange, la collecte et le traitement des boues de fosses septiques résidentielles et des bâtiments ICI.

Sur le territoire de planification couvert par le PGMR de la MRC de Beauce-Sartigan, 90 404 tonnes de matières résiduelles ont été générées en 2019. Les secteurs ICI en génèrent 26 %, tandis que les secteurs résidentiels et CRD génèrent respectivement 27% et 47 % de ces matières résiduelles. Une forte baisse du secteur résidentiel est observée suite à la mise en application du dernier PGMR.

Pour l'ensemble du Québec, le PQGMR 2019-2024 a pour objectif fondamental de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Pour ce faire il repose sur les orientations suivantes

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles

À l'échelle de chaque MRC, ces enjeux se traduisent par la contribution à l'atteinte des objectifs inscrits dans le plan 2019-2024, objectifs qui sont les suivants :

- Réduire à 525 kg par habitant par année la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction. Rénovation et démolition (CRD)

Cependant, certains enjeux sont partagés au niveau régional et doivent être pris en considération dans l'élaboration du plan d'action. C'est ainsi que fut établi le plan d'action régional comprenant dix (10) mesures touchant les dix (10) enjeux communs aux six (6) MRC participantes. Parmi ces mesures on retrouve les suivantes :

- Développer un projet/ programme régional de compostage domestique et communautaire;
- Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire;
- Identifier et mettre en place les opportunités d'optimisation des services de collecte en GMR;

Le coût total de mise en œuvre du plan d'action régional pour la MRC de Beauce-Sartigan est estimé à 130 300\$ sur sept (7) ans et contribuerait à uniformiser nos façons de faire sur le territoire concerné.

Pour ce qui est du niveau local et dans le but d'atteindre ces objectifs, la MRC de Beauce-Sartigan propose un plan d'action 2023-2030 basé sur 4 grandes orientations qui sont les suivantes:

1. Renforcer les mesures des 3RV auprès des citoyens
2. Planter un système de gestion des matières organiques (MO) adapté dans toutes les municipalités
3. Améliorer la performance en GMR des ICI (recyclage, MO, élimination)
4. Favoriser la collecte et le recyclage des résidus de CRD non-agrégats

Dans chacune des orientations, certains objectifs à atteindre sont identifiés avec les mesures s’y rattachant, les moyens de mise en œuvre, les indicateurs de performance ainsi que le coût associé à chaque mesure. Le nombre d’objectifs et de mesures ainsi que le coût de leur réalisation varient de la façon suivante :

- Orientation 1 : Comprend sept (7) objectifs incluant vingt-six (26) mesures. Coût estimé sur sept (7) ans pour la réalisation 1 043 300\$
- Orientation 2 : Comprend trois (3) objectifs incluant huit (8) mesures. Coût estimé sur sept (7) ans pour la réalisation 5 973 000\$
- Orientation 3 : Comprend quatre (4) objectifs incluant onze (11) mesures. Coût estimé sur sept (7) ans pour la réalisation 745 000\$
- Orientation 4 : Comprend trois (3) objectifs incluant six (6) mesures. Coût estimé sur sept (7) ans pour la réalisation 71 350\$

La mise en œuvre du plan d’action s’échelonne de 2023 à 2030. Le coût total de l’implantation des mesures est de 7 928 600\$, sachant que plusieurs leviers financiers viendront soutenir les efforts de la MRC dans l’atteinte des objectifs du plan d’action, dont le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l’élimination des matières résiduelles et le Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage. La MRC a nommé par résolution un comité des matières résiduelles sur lequel siègent la direction générale, des représentants de la Régie intermunicipale, des élus ainsi que le directeur général de la ville de Saint-Georges. Ce comité s’assurera du suivi et de la réalisation des mesures du plan d’action prévu au PGMR.

Le document complet du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan peut être consulté au bureau de la MRC, sur son site Internet dans la section Services/ Gestion de l’environnement au [https://mrcbeaucesartigan.com/wp-content/uploads/2022/01/PGMRrevise\\_MRC\\_Beauce-Sartigan\\_2023-2030V91.pdf](https://mrcbeaucesartigan.com/wp-content/uploads/2022/01/PGMRrevise_MRC_Beauce-Sartigan_2023-2030V91.pdf) et au bureau de chacune des municipalités de la MRC. Pour toute question au sujet du PGMR, veuillez contacter le soussigné au 418 228-8418 poste 114.

Saint-Georges, ce 29 mars 2022

Éric Paquet, directeur général  
et secrétaire-trésorier



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE PGMR DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN TENUE LE 9 MARS 2022, À 19 H, À PARTIR DE LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Présences :

- Gabriel Giguère
- Léon Drouin
- Vanessa Roy
- Audrey Paquet
- Éric Maheux
- Michel Breton
- Christiane Lacroix
- Érika Ouellet
- Nathalie Poulin
- Cathy Payeur
- Shelby Maheux
- Denise Bilodeau
- Georgette Camberos
- Fabien Couture
- Nicolas Gaudreau
- René Drouin
- Shawn Marier
- Émilie Bédard
- Émilie Larivière
- Christian Desalliers

Sont aussi présents messieurs Éric Paquet et Luc Bergeron, respectivement directeur général et directeur général adjoint de la MRC de Beauce-Sartigan. Monsieur Marc Jetten, chargé de projet pour la firme STRATZER, également présent les accompagne.

### **Ordre du jour :**

1. Mot de bienvenue
2. Mot du directeur général, au nom du préfet
3. Présentation du projet de PGMR de la MRC de Beauce-Sartigan
4. Période de questions et/ou commentaires
5. Remerciements

#### **1. Mot de bienvenue**

Luc Bergeron, directeur général adjoint de la MRC de Beauce-Sartigan, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée. Il fait la présentation de madame Audrey Paquet, de la Régie Intercommunale du Comté de Beauce-Sud ainsi que monsieur Marc Jetten, chargé de projet de la

firme STRATZER. Il cite qu'ensemble ils ont procédé à la cueillette des données ayant servi à préparer le projet présenté ce soir.

## **2. Mot du directeur général, au nom du préfet**

Parlant au nom du préfet et l'ensemble du conseil des maires, monsieur Éric Paquet, directeur général de la MRC de Beauce-Sartigan, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, souligne l'importance de cette consultation publique et les remercie de leur participation en si grand nombre.

## **3. Présentation du projet de PGMR de la MRC de Beauce-Sartigan**

Monsieur Marc Jetten, chargé de projet de la firme STRATZER, présente le projet de PGMR révisé de la MRC de Beauce-Sartigan. Après avoir fait une mise en contexte du projet révisé, celui-ci dresse un profil du territoire couvert par le PGMR. Il énumère par la suite la liste des services offerts en GMR que ce soit pour les déchets, les matières recyclables ou les matières organiques. Un tableau synthèse représentant les coûts associés à la collecte des matières recyclables et des déchets fait aussi partie de la présentation avec comme année de référence 2019 soit avant la pandémie.

Un inventaire détaillé des matières résiduelles (2019) est dressé par secteur (Résidentiel, ICI, CRD) en indiquant la quantité générée, la partie récupérée et celle éliminée. Par la suite ce fut une comparaison entre les résultats 2019 et les objectifs du PGMR 2023-2030 à atteindre. M. Jetten établi un diagnostic territorial en citant les forces et les faiblesses observées, les opportunités pour y répondre et les menaces qui nous guettent tant au niveau des redevances que des débouchés limités pour certaines matières.

Pour terminer la présentation, M. Jetten énumère les 10 enjeux retenus au niveau du plan d'action régional touchant les six (6) MRC ayant participé à l'exercice ainsi que les quatre (4) orientations retenues comprenant cinquante (50) mesures du plan d'action locale soit :

1. Renforcer les mesures des 3RV auprès des citoyens
2. Planter un système de gestion des matières organiques (MO) adapté dans toutes les municipalités
3. Améliorer la performance en GMR des ICI (recyclage, MO, élimination)
4. Favoriser la collecte et le recyclage des résidus de CRD non-agrégats

## **4. Période de questions et/ou commentaires**

### **Commentaires suivis d'une question**

*Les mesures qui pourraient apparaître dans nos documents d'appel d'offres m'inquiètent un peu. Suite à ce que l'on peut observer des conséquences de la pandémie, plusieurs projets mis en marche dans nos localités ont eu de mauvaises surprises en lien avec l'augmentation des coûts pour leur réalisation. Nos municipalités essaient toujours d'offrir le maximum à leurs citoyens tout en essayant de contenir l'augmentation du niveau de taxation.*

*Est-ce qu'à votre avis, la mise en place de certaines mesures pourrait avoir un impact sur les coûts de mise en œuvre du PGMR?*

**Réponse de M. Marc Jetten**

L'impact est certain, mais il faut d'abord faire une mise en contexte de la situation. Comme le PGMR est un outil de planification qui servira à vous orienter au cours des sept (7) prochaines années, les municipalités devront prévoir des montants dans leur budget pour la mise en œuvre de certaines mesures du plan d'action. Selon de qui relève la responsabilité d'une mesure, soit la MRC, la Régie ou la municipalité, l'organisation concernée devra regarder à chaque année laquelle elle sera en mesure d'implanter.

Oui il y aura des coûts plus élevés selon les exigences de récupération de matières indiquées dans les documents d'appel d'offres, mais il faut dire aussi que les coûts d'enfouissement augmentent sans cesse ce qui pourrait s'avérer éventuellement un incitatif à recycler. En effet, dans certains cas, cela pourrait faire en sorte qu'il deviendrait moins coûteux de recycler certaines matières que de les enfouir. Il y aura à la longue un effet de balancier, pas encore évident en 2022, car plus l'enfouissement coûtera cher plus il sera intéressant et même avantageux de recycler.

**Commentaires suivis d'une question**

*Mon commentaire est en lien avec le fait que tout le volet des matières recyclables sera éventuellement concentré à un organisme choisi par le gouvernement. Si je me fie à ce qui se passe dans d'autres domaines, je ne suis pas certain que l'effet sera si positif et qu'il y aura une économie réelle. Même s'il y a la mise en place de REP sur le territoire, au final c'est toujours au citoyen que la facture est refilée.*

*Suis-je le seul à avoir cette appréhension et est-ce que vous entendez des commentaires de ce genre dans d'autres régions quant aux risques d'une telle centralisation?*

**Réponse de M. Marc Jetten**

Il est fort probable que d'autres personnes aient ce genre d'appréhension. Au départ, il est certain que la modernisation de la collecte sélective vient d'une bonne intention. Comme vous le savez, il y a une grande crise dans le domaine du recyclage. Il y a des centres de tri qui ont fermé dû à la non-rentabilité du traitement des matières recyclables. Ce que le gouvernement veut faire, c'est de créer une chaîne de valeur qui ferait en sorte que cela serait plus facile de trouver des débouchés pour ces matières en assurant une bonne qualité de celle-ci. On prévoit y arriver en uniformisant les façons de faire à chaque étape soit la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables ce qui est bien en soi.

Afin d'obtenir un meilleur prix, plusieurs municipalités ont commencé à se regrouper pour le service de collecte et son acheminement à un centre de tri. Le règlement sur la modernisation de la collecte sélective a été déposé il y a seulement un mois ce qui peut susciter des inquiétudes chez les municipalités qui ont l'impression de se faire exclure de la gestion des matières recyclables. Dans les faits la municipalité, la MRC ou la Régie selon qui a la compétence devra négocier une entente avec l'organisme de gestion. On pense que l'on pourra continuer à

s'occuper de la collecte et du transport, mais que ce sera l'organisme de gestion qui aura la responsabilité de confier les matières au centre de tri choisi par celui-ci. Bien qu'il soit normal que cela pose des inquiétudes, à long terme cela devrait donner des résultats intéressants.

**Question**

*Avez-vous reçu un avis de Recyc-Québec ou une approbation comme quoi votre sensibilisation au tri à la source serait approuvée préalablement en lien avec le tri mécanobiologique?*

**Réponse de Mme Audrey Paquet**

Actuellement nous n'avons aucune information en ce sens, car notre projet de PGMR n'est pas encore déposé auprès de Recyc-Québec. Ce soir, nous sommes à l'étape de la consultation publique auprès des citoyens de nos municipalités. Mais oui, nous avons eu vent que la MRC des Etchemins avait reçu un avis de non-conformité en ce qui a trait au traitement des matières organiques plus particulièrement pour la Technologie Shock.

Nous ne pourrions pas identifier le projet Viridis avec la technologie Shock comme étant notre première approche utilisée pour le traitement des matières organiques le tri mécanobiologique n'étant pas encore reconnu. On doit continuer la sensibilisation auprès des gens et favoriser l'utilisation d'autres moyens tels le compostage domestique, les collectes des résidus verts, la récupération des boues de fosses septiques, les collectes de feuilles mortes, etc.

**Réponse de M. Marc Jetten**

Recyc-Québec s'attend comme organisme à ce que notre projet PGMR fasse la démonstration qu'il nous permettra d'atteindre l'objectif de récupération de 60% des matières organiques, mais sans compter sur le tri mécanobiologique. Si ce système s'avère reconnu dans quelques années ce sera alors un outil de plus afin de nous permettre d'atteindre et même de dépasser l'objectif visé.

**Question**

*Est-ce que la collecte mixte des matières recyclables tire à sa fin?*

**Question de M. Marc Jetten**

Est-ce que vous faites référence à une recommandation du rapport du BAPE?

*Non, je fais référence à la qualité du recyclage dans les centres de tri.*

**Réponse de M. Marc Jetten**

C'est une bonne question. Il n'y a pas de décision de prise à ce sujet par le gouvernement, mais le BAPE recommandait de recommencer à trier les matières recyclables comme cela se faisait il y a une dizaine d'années. Le fait de séparer les papiers, cartons d'un côté et les plastiques, verres de l'autre donnerait une meilleure qualité de recyclage. D'ailleurs dans Beauce-Sartigan, vous avez déjà une très bonne initiative qui existe soit de faire la collecte des cartons dans les entreprises et les institutions ce qui améliore la qualité de la matière et offre un meilleur coût. C'est le gouvernement qui prendra ou non la décision de suivre les recommandations du BAPE, mais si

l'on revient à séparer les matières comme avant, ce retour en arrière risque de mêler le citoyen. Concrètement, je crois que cela serait quand même une bonne idée.

**Sous-Question**

*Est-ce que ce rapport-là est présentement sorti et disponible?*

**Réponse de M. Marc Jetten**

Oui, le rapport du BAPE est sorti en janvier. Il s'agit d'un rapport assez volumineux d'environ six cents (600) pages.

**Question**

*Dans le plan d'action, on a parlé d'une partie du plan qui touchent plusieurs MRC de la Chaudière-Appalaches, est-ce que je pourrais savoir de quelles MRC il s'agit dans le projet PGMR?*

**Réponse de M. Marc Jetten**

Oui il s'agit des MRC de L'Islet, de Bellechasse, de Nouvelle-Beauce, de Robert-Cliche, des Appalaches et bien sûr de Beauce-Sartigan.

**Note aux participants**

Les participants sont avisés qu'une copie de la présentation (PowerPoint) faite ce soir leur sera envoyée par courriel en plus du lien leur permettant de consulter le rapport du BAPE et que le projet complet du PGMR est disponible sur les sites de l'ensemble des municipalités du territoire, de la MRC et celui de la Régie intermunicipale le tout tel que prévu à l'article 53.14 de la LQE. Il est aussi offert aux participants qui auraient plus tard des questions sur la présentation ou le rapport d'interpeler la direction générale de la MRC afin que l'on puisse répondre à celles-ci.

**Question**

*Est-ce que le rapport du BAPE prime sur le dépôt du PGMR?*

**Réponse de M. Marc Jetten**

En fait, le BAPE fait des recommandations au gouvernement. Tant que celui-ci n'a pas pris la décision d'aller de l'avant avec une recommandation, le rapport du BAPE n'a aucune influence. Mais il est certain que dans le rapport le volet du tri mécanobiologique n'est pas très flatteur. Donc si le gouvernement adhère à cette partie, il pourrait être difficile de démontrer la qualité de la matière organique issue de ce procédé. Nous avons observé certaines erreurs dans le rapport donc il est possible que dans certains cas il se trompe et nous l'espérons dans ce cas-ci.

**Sous-Question**

*Donc c'est plus politique que mécanique?*

**Réponse de M. Marc Jetten**

En fait, c'est beaucoup plus un enjeu de la qualité de la matière. L'idée exprimée dans le rapport du BAPE, c'est que dans les matières organiques traitées par tri mécanobiologique, il y aurait des résidus de plastique et de verre dû au fait qu'à la base tout est mélangé. Même si l'on arrive à trier les matières il y aurait présence de petites particules ce qui ferait un compost de bonne qualité, mais qui contiendrait des contaminants. Pour l'agriculture, cela ne serait pas intéressant, mais on comprend que Viridis est actuellement en train de peaufiner le traitement afin d'améliorer le tamisage et le retrait des contaminants.

#### **Question**

*Concernant le projet régional d'économie circulaire, est-ce qu'il y a un projet en cours ou à venir et est-ce que cela concerne les textiles?*

#### **Réponse de M. Luc Bergeron**

Oui il y a un projet, mais cela concerne l'ensemble de ce qui peut être détourné des sites d'enfouissement que ce soit les palettes de bois, les résidus de rouleaux de tapis, de textile, de bois de scierie, etc. Donc tout ce que l'on évite d'enfourir en donnant une deuxième vie à la matière. Ce qui est un résidu de production peut devenir de la matière première dans une autre production.

#### **5. Remerciements**

Le directeur général de la MRC remercie ceux et celles qui se sont joints ce soir ainsi que M. Jetten pour la présentation du projet de PGMR. Il exprime sa grande satisfaction quant au nombre de participants et de leur participation.

L'assemblée se termine à 20 h 35.

Il est à noter qu'aucun mémoire ne fut déposé dans le cadre du processus de consultation.



Luc Bergeron, directeur général adjoint